

DOCUMENTS REMIS PAR PIERRE CREFF

- **Conférence de Pierre Creff au Rotary Club de Saint-Cloud, 1967** (14 pages)

- **Réponse de Pierre Creff à l'allocution du Préfet du Val-de-Marne donnée à l'occasion de son départ en retraite** (5 pages)

①

Rotary Clubs de St Cloud 1967

CONFERENCE DE M. CREFF PIERRE, COMMISSAIRE PRINCIPAL

Messieurs,

Lorsque le docteur Bertrand est venu me demander de parler pendant une demi heure de mon métier au cours de votre réunion, je dois vous dire que j'ai aussitôt accepté pour deux raisons, la première c'est que je suis ravi et flatté de prendre contact avec un milieu clodoaldien que je ne connais pas, surtout lorsqu'il est aussi distingué que le vôtre, la seconde c'est que je pense qu'il est utile pour un fonctionnaire de police comme moi de porter témoignage devant un milieu éclairé d'un métier si difficile à bien faire, comparable à aucun autre, qui mérite d'être connu, et que je voudrais présenter le plus objectivement possible.

"Au mot de police en effet, le français à tort ou à raison, "un peu dans tous les milieux, a un réflexe de recul déclare "M. Bertaux ex directeur général de la Sûreté Nationale dans un "article paru dans la revue la NEF, réflexe bien naturel pense- "t-on. Or, ce tropisme négatif à l'égard de la police n'est ni "aussi normal qu'on le croit, ni aussi facile à expliquer qu'on "l'imagine. Sans doute les contacts que l'on a avec les défen- "seurs de l'ordre public sont généralement peu plaisants et il "vaut mieux les éviter, mais cette motivation est sommaire et "très incomplète.

"Sans doute les effets de la répression sont personnels et "directement subis, tandis que ses bienfaits sont collectifs, "négatifs et non directement perçus.

"Mêlée aux événements qui retiennent le plus spontanément "l'attention du public, la police est rassurante et inquiétante "déclare de son côté mon collègue Romain dans un ouvrage paru en "1966. Indispensable disent les uns, contestable affirment les "autres. Le grand public la connaît mal, ne la voit qu'à travers "un verre dépoli. Le livre, le film, la presse, la radio en "donnent une image déformée, flatteuse parfois, tendancieuse aus- "si, rarement véridique en tout cas, parce que l'accessoire y "dissimule l'essentiel et que l'exception y apparaît comme la "norme parce que la réalité du travail quotidien des policiers "de tout rang, de même que leur personnalité, ne sauraient être "par elles-mêmes des sujets suffisamment passionnants pour des "lecteurs, auditeurs ou spectateurs avides de nouvelles "sensa- "tionnelles" de révélations étonnantes ou d'émotions fortes. "Seuls dans la tâche de la police, retiennent l'attention les "actes qui en mal plutôt qu'en bien, peuvent frapper brutalement "l'opinion.

.../.

Par police, au sens courant, il faut donc entendre l'organisme chargé d'aménager les rapports de l'individu et de la société, de faciliter la vie en commun, afin que le comportement de chacun ne nuise en rien à la tranquillité de tous et, que rien n'entrave la bonne administration de la cité dans l'intérêt général.

Le rôle de la police n'est donc pas seulement de réprimer, comme on le croit volontiers, mais surtout et d'abord de prévenir, de protéger par l'observation, par la présence, par l'action.

C'est par ces mots : observation, prévention, présence, protection, administration, que peut être défini le cadre général de la mission de police.

M. Creff donne alors à grands traits l'organisation générale de la police en France, en commentant l'organigramme ci-après : faisant une première distinction entre les trois polices, celle des paysans, celle des citadins de province, celle des parisiens, et, une deuxième distinction entre :

- 1°) - la police judiciaire chargée de la recherche des crimes et délits ;
- 2°) - la police des renseignements généraux, chargée d'informer le gouvernement et l'autorité préfectorale de faits politiques, économiques et sociaux ;
- 3°) - la police de sécurité publique, chargée de l'ordre, tranquillité et salubrité publics (gendarmerie, polices urbaines, CRS) ;
- 4°) - la surveillance du territoire chargée du contre espionnage.

Et il reprend :

A côté de la police judiciaire qui recherche pour les livrer aux tribunaux les auteurs de crimes ou de délits, il existe des services de police administrative à vocation essentiellement préventive :

C'est d'abord la police urbaine, comme à St-Cloud, dite aussi police de sécurité publique, ou parfois police municipale, qui assure l'ordre et la tranquillité dans les villes. Son intervention n'est pas nécessairement coercitive : sur un effectif global de quelque 90.000 fonctionnaires, les polices françaises (Préfecture de Police 25.000 - Sûreté Nationale 65.000) emploient environ 70.000 personnes aux missions de police urbaine, le reste, soit une vingtaine de mille, étant

.../.

Par là je veux simplement ouvrir une parenthèse pour montrer dès l'abord les difficultés qu'il y a à parler de la police.

Un gros effort a été fait auprès du public ces derniers temps pour aborder les différents problèmes de police en France, tant par l'Administration elle-même et des fonctionnaires qui en dépendent que par des éléments extérieurs à elle. A cet égard, je dois notamment citer trois ouvrages essentiels que je vous recommande de lire ou de parcourir, ce sont :

- 1°) - "L'Encyclopédie Nationale de la Police", production de l'Administration du Ministère de l'Intérieur, parue en 1955 ;
- 2°) - Le numéro spécial de la NEF n° 14 de Juin-Septembre 1963, qui est à mon avis le meilleur document qui existe sur la police parce que la plupart des problèmes y sont abordés dans une série d'articles rédigés par des spécialistes et non spécialistes ne versant pas spécialement dans l'autosatisfaction. Je vous cite quelques titres : les renseignements généraux, la police criminelle, l'itinéraire d'un meurtre, la police des mœurs, le juge et le policier, les indicateurs, les écoutes téléphoniques, la garde à vue, police et politique.
- 3°) - "Le dossier de la police", paru en 1966 (Librairie Académique Perrin) de M. Willy Paul Romain, particulièrement intéressant par ses sources qui font de l'ouvrage un véritable document historique.

Cela dit, voulant volontairement limiter mon sujet, je vous parlerai brièvement de :

- 1°) - l'organisation de la police après l'avoir définie
- 2°) - de la fonction de chef d'une police urbaine de moyenne importance en évoquant les problèmes particuliers à St-Cloud et l'évolution de la fonction compte tenu de la nouvelle réforme.

I - DEFINITION - ORGANISATION - GENERALITES

Qu'est-ce que la police ? ⁽¹⁾ Nul n'ignore ce nom, bien peu pourraient donner à la question une réponse satisfaisante, en fait comme en droit.

(1) - Cf. W.P. Romain - Le dossier de la police.

Car elle est le 17 Police Secours sur le cadran du téléphone, et le barrage au coin d'une rue.

Elle est l'escorte brillante et pétaradante autour d'un cortège officiel, et le motard CRS ou gendarme qui vous siffle et vous prend en chasse pour un feu tricolore, une ligne jaune inobservés.

Elle est la patrouille cycliste, la nuit dans un quartier désert, et l'employé indifférent derrière le guichet des passeports ou des cartes d'identité : incomplet, repassez dans un mois, attitude qui ne s'applique pas à St-Cloud - bien entendu -.

Elle est le commissaire de Courteline, le Javert, le Fouché et aussi l'inspecteur Bourrel de l'émission télévisée "les cinq dernières minutes".

Gros titre à la une des quotidiens : ses échecs ou son succès dans une enquête criminelle, - mais la vedette est le meurtrier ou l'escroc -, son impuissance, ses erreurs, et, dix lignes pour un sauvetage sur la plage, le banal secours à quelqu'un en danger de mort.

Intense activité développée au jour le jour du centre de Paris au coeur des plus lointaines campagnes et, non seulement à propos de crimes ou de délits, mais dans une infinité de domaines, qui vont de la surveillance des marchés à la protection de l'enfance, de la circulation du trafic routier à l'interpellation d'un ivrogne menaçant ou d'un énergumène dangereux, du contrôle des passeports aux secours des nécessiteux.

Comment s'y reconnaître ? Que sait-on finalement de la police ? C'est un fait, lorsqu'on en parle, on pense 99 fois sur 100 : sommation, discussion, interdiction, menace, arrestation, conduite au "poste", questions, désagréments de toute sorte.

Or, raisonnablement et étymologiquement le vocable police devrait évoquer la protection plutôt que la persécution.

Le mot vient du grec "polis" - cité - et sans doute aussi de son dérivé "politéia", organisation de la cité, art de la gouverner.

Par mutations et extensions successives il est parvenu aujourd'hui à prendre un triple sens : d'abord les règlements destinés à l'organisation de la cité, ensuite la surveillance exercée pour l'application de ces règlements, enfin le service public chargé de cette surveillance.

.../.

réparti entre les autres branches parmi lesquelles on trouve les Renseignements Généraux, autre service purement préventif dont le rôle est de prévoir l'évènement et d'informer l'autorité.

Et la gendarmerie, à côté de ses missions spécifiques (police militaire, prévôté) est une police rurale qui au moyen de 50.000 agents assure dans les campagnes un rôle analogue à celui des polices urbaines dans les villes.

Enfin, si les services tels que la police judiciaire et le contre espionnage se consacrent plus particulièrement à la répression, leur action tend essentiellement à empêcher les infractions. A cette fin, ils étudient les causes possibles de la délinquance et de la criminalité en entourant les milieux suspects d'un réseau de surveillance suffisamment dense pour restreindre, sinon interdire absolument, les collusions, les contacts d'où peuvent naître les tentatives d'actes nuisibles aux particuliers, à la collectivité, à l'Etat.

De même, l'emploi de forces d'intervention comme la gendarmerie mobile ou les CRS, s'explique par l'obligation d'éviter les troubles pouvant compromettre l'ordre ou éventuellement par l'urgence de le rétablir.

L'ensemble de cet appareil policier a donc une mission d'abord préventive, même si cette mission paraît plus spécialement et visiblement dévolue aux polices urbaines et à la gendarmerie.

Et pourtant, sur dix personnes prises au hasard, il s'en trouvera toujours huit ou neuf pour marquer un réflexe de réserve, sinon de crainte, dès que l'on parle de police devant elles.

Vous voudrez bien m'excuser de revenir ici sur mon entrée en matière, mais je voudrais évoquer avec mon collègue Romain qui le relève dans son ouvrage, un passage du curieux roman policier qu'est "Un crime" où Georges Bernanos décrit ainsi le contact entre un juge d'instruction chargé de l'enquête et le jeune curé de la localité témoin du drame ...

- "Je dois vous remercier encore du concours précieux que vous avez apporté, que vous apporterez à l'oeuvre de la Justice".
- "Pardon dit le prêtre posément. J'ai fait de mon mieux pour prévenir un malheur, je déplore de n'avoir pas réussi. Mon rôle devrait finir là. Nouveau venu dans cette paroisse, je me crois tenu à une très grande réserve ; je ne pourrai pas accepter d'inaugurer un modeste ministère déjà rendu difficile par une collaboration avec ...".

.../°

- "La police, conclut le Juge. Ce scrupule vous honore, Monsieur le desservant. Néanmoins, vous devez comprendre ...

Pourquoi cette prévention contre la police ? cette affirmation d'un scrupule "honorabile" ? Pourquoi le refus à priori de collaborer avec elle ? et pas seulement à l'occasion d'une enquête criminelle mais dans toutes circonstances ?

C'est justement pour aider à répondre à de telles questions que les observations que je veux vous faire sur mon métier, sont destinées à réunir pour vous quelques éléments que je veux soumettre à votre appréciation, quelques points de repère sur la conception qu'un Commissaire de Police doit se faire de son métier et de la nature de ses rapports avec le public.

II - LA FONCTION DE COMMISSAIRE DE POLICE DE SECURITE PUBLIQUE

Je suis donc ici à la tête d'une de ces polices urbaines qui constituent la base, l'infanterie de la police, et qui se caractérisent par leur polyvalence c'est-à-dire par une compétence de base étendue à toutes les tâches confiées normalement à la police en tant qu'auxiliaire du Gouvernement et de ses représentants, les Préfets dans le domaine du maintien de l'ordre (tranquillité, sécurité, salubrité) et de la police dite administrative (information, étrangers, certificats divers, etc...) sous forme d'intervention soit individuelle, soit collective, préventive ou répressive.

- auxiliaire de la Justice dans le domaine de la police judiciaire
- auxiliaire des maires dans le domaine de la police municipale.

Je ne veux pas entrer dans le détail de ces attributions prévues par des textes dont l'énumération serait inutile et m'amènerait trop loin. Je vous parlerai simplement de problèmes concrets qui se posent à la Police de sécurité publique dans la perspective clodoaldienne après vous avoir dit un mot de notre organisation sur le plan local.

a) - L'organisation d'un Commissariat de moyenne importance

Le Commissariat de Saint-Cloud est un exemple mal choisi d'ailleurs, quand on veut parler d'organisation, car ni les effectifs, ni les moyens matériels ne correspondent aux nécessités d'une circonscription territoriale, qui comporte plus de Soixante deux mille habitants aujourd'hui (St-Cloud, Garches, Vaucresson et Marnes) et je dois dire que si tous les rouages du commissariat tel qu'il devrait être existent bien, malheureusement ils sont souvent réduits à leur plus simple expression.

.../.

Cette situation d'ailleurs est commune à tous les commissariats de l'ex Seine-et-Oise, département où une sous-administration générale est remarquable. Elle est due aussi à d'autres raisons particulières à notre administration mais disparaîtront, il faut l'espérer, lorsque la nouvelle organisation, dans les départements passant sous l'autorité du Préfet de Police, sera mise en place.

Une soixantaine d'hommes par conséquent alors qu'il en faudrait le triple (1) se partagent la tâche de police, d'une part, entre St-Cloud et Garches où un officier de Police est chef de poste, d'autre part entre personnels en civil et en tenue dont les activités entrent dans le cadre des services suivants :

- Un corps urbain comprenant quarante cinq gradés et gardiens
- Une brigade de renseignements et d'enquêtes
- Une brigade de voie publique
- Un service accidents
- Un service des mineurs
- Un service des étrangers
- Un secrétariat et service archives.

b) - Problèmes particuliers à la circonscription de St-Cloud

Deux dominantes, schématiquement, la caractérisent, d'une part son aspect résidentiel, malgré les 7.000 salariés qui y travaillent dans 18 établissements industriels, d'autre part, l'importance des problèmes de circulation routière qui s'y posent puisque son pont sur la Seine, l'autoroute de l'ouest et les deux nationales qui la traversent, constituent la rupture de charge type de voies de communication.

Prolongement du 16ème arrondissement sur la colline qui borde la Seine en face le bois de Boulogne, elle est en effet avec les 450 ha du parc de St-Cloud, son golf, son hippodrome, ses immeubles de luxe, une résidence de choix, mais subsistent comme partout des plaques d'urbanisation très différentes où l'on trouve de petits isolats sociaux à population turbulente.

La circonscription est relativement calme par conséquent à priori mais c'est principalement de Paris, des autres banlieues et même de province que les délinquants s'y manifestent.

(1) - Cette déficience est quelque peu compensée provisoirement par des éléments des Compagnies Républicaines de Sécurité, très supérieures en nombre à mes propres effectifs, qui sont chargés de la régulation de la circulation sur l'Autoroute de l'Ouest dont j'ai la responsabilité judiciaire délictuelle et criminelle sur toute son étendue.

A côté du lot quotidien de vols d'automobiles et de vols à la roulotte, l'activité judiciaire porte principalement, en dehors de très nombreuses instructions du Parquet de Versailles, sur quelques cambriolages et aussi sur de multiples et variées affaires de mœurs en raison des nombreux espaces verts, je pense, de la circonscription.

Au point de vue de l'ordre public, peu de problèmes si ce n'est les 60 services annuels de l'hippodrome et jusqu'ici les débrayages de quelques usines, notamment des Avions ou de l'Electronique Marcel Dassault, qui apportent quelques perturbations sur le Quai Carnot ou les turbulences estudiantines des élèves du Lycée de St-Cloud assez délicates à contre-carrer lorsqu'elles prennent des proportions présentant quelque gravité (1300 étudiants lors du monôme du bac).

Les problèmes de circulation constituent l'actualité n° 1. Les Maires et le commissaire reçoivent à cet égard de nombreuses doléances ou suggestions qui sont étudiées en commun le plus sérieusement possible et qui donnent lieu à des modifications de la réglementation ou à des mesures pratiques.

Je ne fais que les évoquer, ce sont les problèmes (concernant 149 kms de routes à St-Cloud seulement) d'infrastructure relevant des Ponts-et-Chaussées ou mairies, de technique de la régulation ; signalisation, stationnement, épaves, coordination des services de Police, comptages, surveillance de l'entrée et de la sortie des écoles, etc...

Evidemment de nombreux accidents sont la rançon de l'intensité de la circulation, accidents d'ailleurs qui sont plus graves en dehors de l'autoroute que sur celle-ci puisque les piétons et les conducteurs de deux roues n'y sont point admis (45 accidents graves en dehors de l'autoroute en 1965). Activité qui donne lieu à l'établissement de nombreuses procédures.

c) - Rôle social de la Police

Je voudrais maintenant dire aussi un mot, à travers des cas concrets, d'un aspect particulier du rôle d'un chef de service de sécurité publique et de ses collaborateurs immédiats à l'occasion de leurs fonctions et notamment de celles qui ne sont contenues dans aucun livre et qui demandent d'eux, un engagement personnel.

Parler du rôle social (1) de la police en tant qu'aspect particulier de "ses missions paraît presque un pléonasme. "L'action tout entière de la police n'est-elle pas consacrée

(1) - Cf. Encyclopédie Nationale de la Police.

"à la sauvegarde de la Société ? Est-il un rôle plus éminemment
"social que celui du gardien de l'ordre ?

Cependant, si l'on étudie de plus près l'activité d'un
"fonctionnaire de police l'on se rend vite compte que souvent il
"fait "du social" au sens étroit de ce néologisme.

Dans une grande agglomération surtout, les services locaux
"de police sont presque les seuls à être à l'échelle des admi-
"nistrés. Ceux-ci les fréquentent en de multiples occasions,
"souvent pour des affaires très privées. Ils s'accoutument à
"prendre le Commissaire comme confident de leurs mésaventures,
"comme arbitre de leurs différends.

Et, d'autre part, le Chef de ce service local, responsable
"du bon ordre de sa circonscription, a un intérêt capital à en-
"tretien des relations qui sont un des éléments de son infor-
"mation, qui lui permettent d'intervenir à temps pour apaiser
"les querelles, pour rétablir le calme dans les esprits, pour
"harmoniser les relations sociales et familiales, pour faire en
"sorte que chacun se sentant plus à l'aise dans la Société, se
"trouve plus intéressé à sa conservation.

C'est par une intervention incessante, individuelle, au-
"près des gens de son ressort, qu'un commissaire de police assu-
"re son rôle social ; intervention tout officieuse d'ailleurs.
"L'objectif du policier reste le même, assurer l'ordre. Mais
"il emploie d'autres moyens. Le Commissaire ne songe plus à la
"répression. Il renonce à la coercition. Il se fait le confi-
"dent de ses administrés, prodigue des conseils dans des matiè-
"res fort éloignées de la police administrative ou judiciaire,
"réconcilie des voisins, débrouille des affaires de famille,
"morigène un époux volage ou un fils dissipé, s'efforce de ré-
"gler des différends professionnels ou locatifs. Son cabinet
"est un confessionnal, un lieu de rencontre, un terrain neutre
"où les passions peuvent s'éteindre en explications contradic-
"toires chaque fois qu'un incident s'apaise ainsi sans que l'ap-
"pareil administratif ou judiciaire ait dû se mettre en branle,
"c'est en définitive un avantage pour la paix publique".

Enfin et surtout, il y a lieu de souligner que même dans le
"cas où la police mène une action de répression, toute préoccu-
"pation sociale humaine ne doit pas être bannie.

Quel Commissaire de police, procédant à un interrogatoire
"ne recherche pas l'homme derrière le délinquant, ne cherche
"pas à connaître sa mentalité, ne tente pas de découvrir au de-
"là de son acte, s'il est définitivement pervers ou s'il existe
"un espoir de relèvement. A l'occasion d'infractions peu gra-
"ves ces observations du policier peuvent aider le parquet à
"prendre une décision sur l'opportunité des poursuites qui, so-
"cialement, peuvent être plus nuisibles qu'utiles à l'égard
"d'individus ayant agi dans un moment d'égarement".

.../.

Voici quelques exemples pris parmi nos activités qui concernent les expulsions, la lutte contre l'alcoolisme et la protection de l'enfance.

1° - Expulsions de locataires

Dans ce domaine réservé où il assiste un huissier dans l'exécution d'une décision judiciaire après accord de l'autorité préfectorale. Le Commissaire de Police d'une manière générale par son intervention personnelle s'arrange pour que l'expulsion devienne une simple reprise des lieux. Ceci est vrai dans 90 % des cas mais lorsqu'aucun arrangement n'est possible, l'expulsion "Manu Militari" intervient. A ce moment, surgissent souvent des difficultés. Si quelquefois la chose est possible et très souhaitable dans le cas de locataires de mauvaise foi (cas de locataires somptueusement installés dans des immeubles où ils n'ont payé qu'une seule mensualité et où ils profitent des lenteurs de la justice) par contre, de véritables cas sociaux peuvent naître de l'expulsion.

Dernièrement, dans une des Communes de la Circonscription alors que les déménageurs enlevaient les meubles d'une quadragénaire, seule après veuvage, travailleuse à domicile, désargentée, un peu demeurée et sans défense, par surcroit de bonne foi, nous avons été contraints, l'huissier et moi-même de poser au maire immédiatement le problème du relogement de l'intéressée. Le sort nous a été favorable. Nous lui avons trouvé tous les trois, logement et situation. Cela a été notre bonne action de la journée et nous a consolés du rôle ingrat que nous avons à jouer.

2° - Lutte contre l'alcoolisme

Dans ce domaine, peu versé et peu inspiré au départ pour participer à cette lutte, j'ai eu la chance de trouver sur ma route à St-Cloud un docteur de l'hôpital de St Cloud, le Docteur HAAS, véritable apôtre, désintoxiqueur des Usines Renault, qui m'a ouvert les yeux sur certaines possibilités. Dès lors, je n'ai pas hésité à amener une grande partie de mon personnel écouter les conférences qu'il fait chaque semaine, à ses malades, ses anciens malades en présence de membres d'associations d'anciens buveurs. Nous avons conclu même un accord entre nous, aux termes duquel, sans mettre en jeu les dispositions d'une loi de 1954 difficilement applicable, nous devons lui adresser toutes personnes qui, au cours d'enquêtes s'avèrent des alcooliques dangereux ou simplement en nécessité notable de désintoxication. Accord récent, qui n'a pas encore apporté beaucoup de fruits mais qui a tout de même permis de faire désintoxiquer avec succès, jusqu'ici total et inattendu deux fonctionnaires, en accord avec leur épouse, d'un service que je connais bien, ce qui a beaucoup mieux valu qu'une carrière brisée par le chef de service et une santé gravement altérée.

.../.

3° - Protection de l'enfance

Dans ce domaine, un gros effort est actuellement fait, officiellement, principalement depuis l'institution des juges des enfants par les administrations centrales des Ministères de la Justice et de l'Intérieur.

Toute une action est menée sous l'égide notamment de l'Administration de l'Education surveillée dont le centre de formation des éducateurs est à VAUCRESSON, pour que la police, la gendarmerie, la magistrature suivent plus particulièrement les problèmes de délinquance et de prédélinquance des mineurs.

A cet égard, des stages de juges, officiers de gendarmerie, commissaires et officiers de police sur ces problèmes sont organisés à VAUCRESSON, destinés à recycler les esprits. Le chemin parcouru depuis la sombre poursuite du malheureux mineur dit en "état de vagabondage" et les opérations de contrôle et de prévention, systématiquement entrepris dans certaines circonscriptions aujourd'hui, pour déceler les états les plus dangereux, marque une évolution très satisfaisante qui mériterait des développements que je ne peux traiter ici.

A Saint-Cloud, bien entendu la protection de l'enfance est aussi à l'ordre du jour et nos interventions sont quasi quotidiennes. La plupart des affaires traitées sont des affaires soit officieuses qui vont de l'admonestation des enfants en présence des parents à des classements provisoires judiciaires, soit officielles, transmises au parquet des mineurs ou aux juges des enfants lorsque les faits sont graves. Dans tous les cas, on s'efforce de faire des enquêtes sociales approfondies destinées à provoquer des mesures appropriées (placements parfois, tutelle aux allocations familiales, interventions de centres psychologiques, psychiatriques, en liaison avec les assistantes sociales, les directeurs d'école, etc...) qui vont du mineur de 18 ans, au bébé que ses parents veulent abandonner - cas récent à VAUCRESSON où une jeune bretonne de 15 ans mariée à un musulman de 28 ans, a décidé de placer son enfant à l'Assistance Publique en accord et sur l'insistance de son mari à qui elle avait avoué imprudemment que l'enfant n'était pas de lui.

Enfin, je dois signaler l'existence à GARCHES, au sein du ghetto social que constitue le hameau des Gaudonnes d'un club de prévention dont la mission - son nom l'indique -, est de prendre en charge moralement et plus ou moins matériellement un certain nombre de familles, par moitié soit musulmanes, soit françaises où on trouve 50 % d'alcooliques et deux cents enfants en danger moral, prédélinquants ou délinquants. Après une ignorance réciproque et une hostilité de base initiale de ce centre à l'égard de tout ce qui pouvait être police ou gendarmerie, une collaboration fructueuse existe entre nous désormais, non

.../.

pas que ce centre pratique à l'égard de la police la moindre délation ce qui lui enlèverait en grande partie sa raison d'exister, mais au contraire collaboration dans laquelle la police ne conservant dans ce ghetto que la répression à sa propre initiative ou en flagrant délit, donne elle-même au centre toute information pouvant apporter une meilleure prévention au sein du Hameau.

Je dois ajouter que ce centre fait de la recherche criminologique sous l'égide de Monsieur PINATEL, criminologue français de renommée mondiale avec l'assistance de sociologues, psychologues, psychiâtres et assistantes sociales.

Je suis personnellement très conscient, à côté de quelques réussites, de nos nombreuses insuffisances. Et il y a beaucoup à faire pour gagner tous les esprits de fonctionnaires qui, pourtant vivent dans la masse et sont, par nature, destinés à comprendre ce qui ne s'enseigne ni dans les écoles ni dans les bibliothèques, à la nécessité d'une meilleure technicité puisée aux sources de notre humanisme traditionnel.

o
o o

Vous voyez que les occupations particulièrement variées du policier de sécurité publique ne s'apparentent guère au policier "gros bâton". Si j'ajoute que le chef d'une police urbaine doit être essentiellement un animateur soucieux de l'entretien physique et du recyclage professionnel et moral permanent de son personnel ce sont à des qualités de véritable chef d'entreprise responsable qu'il doit faire appel en sus de sa formation juridique et humaine de base.

C'est pourquoi en terminant je dirai que si en France on ne rentre pas dans la police par vocation ou très rarement, en grande partie en raison du manque de compréhension et de considération dont elle est à priori entourée, il est difficile de ne pas se passionner pour son devoir d'état lorsqu'on a acquis la conviction que celui-ci en vaut bien d'autres et ne vaut pas la peine que l'on en fasse des complexes du "mal aimé" ; si l'on considère que la morale personnelle repose finalement sur l'estime que chacun a de soi-même.

Je prendrai à mon compte la conclusion d'un article de Monsieur Bertaux, professeur à la Sorbonne, ex-directeur général de la S.N.

Consultant son homologue, chef de la Police de Londres sur la façon dont celui-ci s'y prenait pour assurer l'ordre avec des effectifs aussi restreints, Monsieur Bertaux dit :

"Il me fit différentes réponses mais notamment celle-ci :

.../.

"qu'il disposait de 4.000 policiers volontaires dont chacun avait dans son placard un uniforme ; - en cas d'alerte il l'endossait et courait au commissariat se mettre à disposition de l'ordre public",

- Mais comment les rémunérez-vous ?

"Les rémunérer, pas question ; ils sont assez fiers de servir les institutions, cela leur suffit comme récompense",

- Et où les recrutez-vous ?

"Dans toutes les classes sociales, me dit-il. Parmi eux, des balayeurs, mais aussi des membres de la Chambre des Lords qui s'estiment honorés d'apporter leur contribution pratique à l'ordre public".

Et Monsieur Bertaux conclut : "Une nation, finalement - on me dira que c'est vrai de toutes les institutions, mais pour cela il fallait le préciser. Une Nation a la Police qu'elle mérite".

Chacun sait que nous n'en sommes pas là en France. Il est vrai que la Police, parce qu'elle ne peut pas être fabriquée artificiellement, ne peut être ni un objet d'admiration détaché de la société où elle fonctionne, ni un produit d'échange ou d'exportation.

La Police, autrefois l'instrument d'un homme, est devenue aujourd'hui une institution, une force sociale de sauvegarde, qui évolue avec la société. Et de cette constatation je voudrais tirer une deuxième conclusion que j'appellerait "Police et Progrès".

Sans qu'il y ait une querelle d'anciens et de modernes, il faut constater que le policier 1966 n'est pas le policier de 1903. Chargé d'une mission plus vaste, je pense que celui d'aujourd'hui doit l'accomplir de plus en plus de manière particulièrement féconde et la fusion récente des deux polices (Préfecture de Police et Sûreté Nationale) ne peut que favoriser cette évolution, surtout lorsqu'après la période des mesures transitoires, le recrutement des chefs de service sera unique et puisé, je l'espère, dans les meilleurs éléments de notre jeunesse.

22 juillet 1980

Réponse de Monsieur CREFF à Monsieur le Préfet LALANNE

Merci, Monsieur le Préfet, d'avoir bien voulu organiser cette réception à l'occasion de mon départ. J'ai toujours su la sympathie dans laquelle personnellement vous me teniez. Cela a beaucoup facilité ma tâche de conseiller technique que je suis auprès de vous et m'a permis d'affronter avec beaucoup de sérénité non seulement le travail quotidien mais aussi les moments où l'exercice de l'autorité n'est pas facile.

Quarante ans au service de l'Etat pour moi sont en train de se terminer. Je n'ai pas l'intention d'en faire le bilan mais simplement de rappeler que les hommes de ma génération ont beaucoup vu et que personnellement j'ai assisté de très près, souvent en première ligne, dans une police où je suis entré par hasard, à toutes les évolutions de celle-ci au gré des changements institutionnels et de toute les fluctuations politiques et sociales.

Je dirai même que j'ai souvent été au carrefour de tensions internes de la police qui font que j'ai été un des rares chefs de service de la Sûreté Nationale à accepter, à mes risques et périls, de faire la fusion des personnels avec la Préfecture de Police en 1968.

Ma carrière d'ailleurs s'est essentiellement déroulée à Paris et en région parisienne, sauf en Algérie où j'ai passé 3 mois, qui ont compté, au moment de l'indépendance.

Elle s'est déroulée à la fois en Administration Centrale et en poste extérieur :

- en Administration Centrale, de 1950 à 1957 dans un service qui est devenu aujourd'hui la Direction Centrale des Polices Urbaines, et de 1957 à 1965 à la Direction Centrale des Renseignements Généraux.
- en poste extérieur, en région parisienne exclusivement (1945 : Savigny où je suis resté 5 ans - 1965 : Saint-Cloud où je suis resté 3 ans - 1968 : 32ème arrondissement périphérique à Gagny, puis Paris (3ème, 11ème, 7ème arrondissement) où je suis resté 3 ans dans les 2 derniers, enfin la Direction du Val-de-Marne.

Après avoir donc passé 8 ans à Paris où j'ai surtout pratiqué l'ordre public jusqu'en 1976 et où j'ai beaucoup appris professionnellement, j'ai pris la responsabilité de mon service actuel, qui je le rappelle n'existe en banlieue que depuis le 1er octobre 1971, en application de la nouvelle réforme qui a donné des pouvoirs de police aux Préfets de la Petite Couronne.

.. / ...

- 2 -

On en a profité à l'époque pour regrouper en 3 directions des commissariats qui avaient été séparés en 1968 en commissariats de police judiciaire et commissariats de voie publique comme à Paris.

Si je peux exprimer un jugement devant les élus et les personnalités du département, je pense qu'on peut dire sans risquer de se tromper que l'organisation actuelle de la police de sécurité publique en proche couronne est bonne, en son principe. Elle est même ce qu'il y a de mieux en France à l'heure actuelle à mon avis. La création de trois commandements supplémentaires, correspondant aux trois départements nouveaux était une déconcentration de la région parisienne indispensable pour tenir compte des pesanteurs sociologiques mais sous la condition expresse que les besoins nouveaux soient satisfaits en dehors des considérations des exigences de la capitale, ce qui n'a pas toujours été fait.

Actuellement, la situation n'est pas aussi mauvaise que certains ont pu le dire ou l'écrire. Certes, les difficultés ont été grandes mais avec l'aide soutenue des Préfets qui se sont succédés ici, l'apparition de l'équipement informatique par exemple qui est une révolution aussi importante que celle de la radio, les conditions de travail s'améliorent peu à peu et je pars à un moment où les coups de butoir qui ont été donnés vont produire leurs effets, surtout du point de vue des matériels.

En 1976, donc, j'ai essayé de continuer à animer des services avec les moyens du bord, faute de mieux, fort de l'appareil mis en place par Monsieur GROSPERRIN, fondateur de la Direction Départementale des Polices Urbaines en 1971 auquel je tiens encore à rendre hommage aujourd'hui.

Nous avons fait face non seulement aux exigences très variées du quotidien mais surtout aux problèmes de protection des personnes et des biens sur un terrain qui représente 2,3 % de la population mais 4 % de la grande criminalité, où nous avons constaté dans certaines périodes de véritables escalades dans le crime, des phénomènes caractérisés de délinquance en groupe et d'allergie à la police.

Un des premiers soucis du Directeur Départemental est d'assurer un maillage motorisé du département tel qu'il puisse exercer en permanence des contrôles inopinés en tout lieu et répondre aux demandes d'intervention afin de réduire le nombre des hold up (300 par an), vols avec violences (800), cambriolages (8.000) et autres délits de voie publique (vols à la roulotte, vols de voiture, etc...)

A cet effet, il faut que l'ensemble des services locaux et départementaux assurent la meilleure couverture du terrain et ce, en liaison avec la Gendarmerie, les C.R.S. des autoroutes et les départements voisins.

Les actions de patrouille, l'insertion "d'îlotiers" malheureusement trop ponctuels, dans quelques lieux plus particulièrement criminogènes (centres commerciaux, grands ensembles), les opérations de contrôle sur la voie publique et dans les lieux publics ont donné des résultats qui font l'objet de publications officielles et qui démontrent que la police urbaine du Val-de-Marne est en tête des ratios d'activité.

../...

L'action de la police en matière de délinquance ne se limite pas d'ailleurs à une présence dissuasive, nécessaire certes sur la voie publique, elle est aussi entre les mains de tous les éléments des commissariats qui font des enquêtes et les procédures, de la Brigade Départementale des Mineurs qui traite les affaires de drogue et qui travaille surtout au profit des juges des enfants, et des Brigades Territoriales très imbriquées dans nos services dont le niveau de saisine dépend de la gravité des infractions.

Elle est aussi tout particulièrement entre les mains des chefs de service qui sont les exécutants des recommandations du comité d'études sur la violence et qui doivent s'efforcer, aujourd'hui plus que jamais, de traiter les affaires individuelles ou collectives qui se présentent avec toutes les organisations publiques ou privées soucieuses de prévention et plus spécialement des Maires dont le rôle, à cet égard, ne doit pas être négligé, même si la sécurité est d'abord l'affaire de l'Etat avant d'être l'affaire de tous.

Les policiers doivent être de bons professionnels, ayant une connaissance parfaite de leurs droits et devoirs. Et l'homme de base dont l'action de protection et de secours repose beaucoup sur l'initiative individuelle, doit toujours posséder l'information la plus juste sur la portée et la signification des missions. Les notions d'efficacité et discernement sont indissolublement liées.

C'est pour cela que très convaincu de la nécessité de la formation continue dans les services, j'ai porté une attention très soutenue à ce qui jusque là n'était qu'une application très extensive de prescriptions impératives figurant pourtant au règlement, et j'ai créé en mars 1977 un centre de perfectionnement pour la police en tenue, le premier dans la région parisienne, dérangeant quelque peu les habitudes où l'ensemble des brigadiers a déjà fait 3 stages de recyclage de 8 jours, et plus de la moitié des gardiens, un stage de 15 jours.

Ces stages ont pour objet non seulement d'améliorer les connaissances professionnelles, notamment sur les réglementations et techniques nouvelles mais également d'ouvrir les esprits sur tous les problèmes posés à la police de voie publique d'aujourd'hui et de les inciter à un travail personnel.

Au moment où certains remettent en cause des idées reçues sur les rapports complexes et ambigus de la police avec les citoyens et avec l'Etat, je pense qu'il a été bon de rappeler à chaque stage un certain nombre de vérités premières sur l'obligation de réserve des fonctionnaires, quelques soient leurs opinions personnelles ou leurs croyances, sur le service de l'Etat et sur l'obéissance au Gouvernement en régime démocratique.

Que soient remerciés ici spécialement tous ceux (instructeurs permanents, chefs de service, magistrats, fonctionnaires de la D.D.A.S.S., de l'Education Surveillée, psychologues) qui nous aident en apportant des éléments d'information et de réflexion et en décroissant l'univers de la police.

Au moment où personne n'est très tendre avec nous et où on ne nous pardonne pas nos échecs, où chacun a son idée sur l'utilisation

../...

- 4 -

des effectifs, j'estime de mon devoir de dire que, tout en étant exigeant sur le service, intraitable sur la correction, souvent même insatisfait pour les ambitions que j'avais pour elle, inquiet aussi pour elle surtout lorsque les armes parlent, j'ai aimé et défendu la police urbaine du Val-de-Marne.

Si quelques fautes lourdes, heureusement très peu nombreuses, ont été sanctionnées sans indulgence, à ma connaissance, et je dis cela sous le contrôle de Monsieur le Procureur de la République ici présent, les plaintes pour violences illégitimes avec constitution de partie civile ont été, sauf exception très rares, abusives et se sont traduites par des non-lieux.

Aussi, je tiens à rendre hommage à toute l'action diversifiée qui, globalement, a été menée dans le cadre de la prévention et de la répression d'ordre général qui est à notre charge.

Je tiens ensuite à remercier tous les fonctionnaires compétents et dévoués, et ils sont très nombreux, de tout grade qui sous mon commandement ont bien oeuvré souvent obscurément, et souvent au péril de leur vie pour assurer la tranquillité publique.

On ne sait pas assez dans le département que nous avons 150 à 200 blessés par an, à des titres divers, dont quelques uns très grièvement. Je ne rappellerai que l'affaire d'Arcueil où délibérément un malfaiteur masqué dans une police-secours dérobée a tiré, de 3 coups de feu pour le tuer, un gardien déjà blessé immobilisé.

- L'affaire MAUPETIT, dans laquelle un gardien a été trainé sur une trentaine de mètres par la voiture du malfaiteur qui avait foncé sur lui, et deux gardiens ont été tirés à bout portant le long de la Marne et n'ont dû leur salut qu'aux secours apportés immédiatement par le S.A.M.U.

Enfin, les derniers en date, à Créteil le 21 mai dernier, à la suite d'un vol à main armée. Il s'agit d'une affaire dans laquelle un brigadier et 2 gardiens promus depuis officier de paix et brigadiers, ont été blessés heureusement à la hauteur des jambes.

Grâce à leur action, de redoutables malfaiteurs ont pu être arrêtés.

°

° °

Au moment de quitter l'Administration, je dois dire que tout au long de ma carrière avec beaucoup de foi, j'ai essayé d'animer des services, en faisant un effort constant pour faire une exacte analyse des situations et des faits.

Au fur et à mesure que j'ai pris des responsabilités, de plus en plus lourdes, je les ai assumées de mon mieux. Je suis très conscient

../....

de mes insuffisances mais toutes mes actions ont été motivées par l'intérêt du service. Si je me suis trompé, chaque fois que mes erreurs étaient réparables, je n'ai pas hésité à revoir mes décisions. La vérité est quelquefois difficile à appréhender dans nos fonctions.

Par contre, je n'ai jamais admis la mauvaise foi, le mensonge, la menace, la diffamation ou l'immixtion permanente dans le commandement que certains, au nom d'une interprétation abusive de la notion de libertés syndicales, ont essayé, ces derniers temps de pratiquer.

A cet égard, je dois dire que leurs outrances font bondir l'ancien dirigeant syndical que j'ai été durant des années, et que je suis devenu particulièrement allergique à toutes les officines anti-hiérarchiques qui fleurissent un peu trop et je le déplore.

Et contrairement à ce que vient d'écrire un ancien haut fonctionnaire, dans un ouvrage récent, je pense qu'il faut craindre actuellement "les effets délétères de la contestation syndicale sur l'autorité de la hiérarchie".

Dieu veuille que celle-ci n'occupe pas un terrain favorable à l'érosion d'un des piliers de notre société.

Ce sera une des tâches principales de mon successeur d'éviter cela, et il est de mon devoir de lui communiquer mes propres réflexions mais aussi ma parfaite sérénité.

Pierre CREFF